

## **La mise en œuvre de la sécurisation des RAVeL prévue par le Plan genre 2020-2024**

**Question écrite du 19/10/2021**

**de FREDERIC André**

**à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité**

En mai dernier, le Gouvernement a adopté son Plan genre 2020-2024. Parmi les mesures retenues par le Gouvernement, la mesure 12 vise à renforcer la sécurité des RAVeL de manière à garantir leur utilisation égalitaire. Les risques d'agressions pour les femmes sont bien réels dans l'espace public. Si les RAVeL sont avant tout conçus comme des espaces conviviaux, ils n'en demeurent pas moins des lieux plus reculés, mal éclairés, parfois mal entretenus avec une végétation débordante et à l'abri des regards sur lesquels des agressions peuvent malheureusement être plus facilement commises.

Dans la fiche du plan, on apprend que pour assurer la sécurisation : « plusieurs méthodes, telles que des systèmes de comptage, des recensements et des audits seront utilisées. L'implication de diverses ONG et de polices locales sera également sollicitée ».

Quelles sont les mesures concrètes déjà prises pour assurer la mise en œuvre de la mesure 12 du plan genre ?

Monsieur le Ministre a-t-il déjà donné instruction de lancer les recensements et audits ?

Quels sont les critères retenus pour sélectionner les associations évoquées dans la fiche ?

Depuis le début de cette mandature, comment assure-t-il la sécurité des RAVeL ?

A-t-il sollicité les pouvoirs locaux pour assurer une coordination des actions ?

**Réponse du 18/11/2021**

**de HENRY Philippe**

Pour les femmes, l'insécurité dans l'espace public n'est pas qu'un sentiment ; les risques d'agressions sont réels. Des espaces déserts, isolés, peu entretenus, mais aussi mal éclairés découragent certaines femmes et jeunes filles à aller faire leur jogging, promener leur chien ou tout simplement se déplacer à pied ou à vélo pour faire une course, se rendre à l'école, au travail ou pour toute autre activité sociale et familiale.

Comme l'honorable membre l'a indiqué, dans le Plan « Genre » du Gouvernement wallon, figure une fiche qui m'est attribuée : « Mesure n°12 : Renforcer la sécurité des RAVeL de manière à garantir leur utilisation égalitaire ».

Afin de mettre en place des solutions concrètes pour rendre l'utilisation des RAVeL & corridors égalitaire, il est nécessaire d'obtenir des données précises sur leur utilisation par les femmes ainsi que sur les problèmes qu'elles rencontrent. Pour y parvenir, plusieurs méthodes, telles que des systèmes de comptage, des recensements et des audits doivent être utilisées. L'implication de diverses ONG et des polices locales sera également sollicitée.

Ces différentes enquêtes qualitatives et quantitatives seront réalisées dans le cadre la mise en place d'un Observatoire des Modes actifs qui devrait voir le jour sous peu. L'IWEPS, en concertation avec mon administration a été chargé de mettre en place un cahier de charge ayant comme objectif l'«

Élaboration des modes de collecte d'informations et des méthodologies pour une mesure de la pratique des modes actifs en Wallonie ». L'analyse des offres est en cours.

Je ne suis donc pas en mesure de lui préciser quels sont les prestataires retenus. Ce premier travail permettra d'établir les bases du futur Observatoire des modes actifs.

Le travail sur le genre qui devra être réalisé dans le cadre de l'Observatoire des modes actifs permettra d'aboutir à des recommandations en termes de sécurité « physique » tant objective que subjective. Recommandations qui devront découler sur des actions à mettre en place, notamment avec les zones de police (prévention ou répression).

Au niveau de l'infrastructure, mon administration est attentive, à la manière dont celles-ci sont réalisées afin que la sécurité des usagers soit assurée, notamment dans toute la gestion des traversées, la largeur des aménagements, la pose de signaux rappelant la convivialité et le partage de l'espace entre les usagers à certains endroits à forte fréquentation, la gestion de la végétation pour éviter l'empiètement de l'aménagement, la pose de la signalisation pour guider les usagers, ou encore le rappel du partage de l'espace avec le personnel des voies hydrauliques.

Enfin, ces différents points d'attention sont repris dans le cadre de la rédaction des fiches de la Sécurithèque.